



Assemblée générale

Distr. générale
30 septembre 2002
Français
Original: anglais

Cinquante-septième session

Point 87 a) de l'ordre du jour

Environnement et développement durable :
mise en oeuvre d'Action 21 et du Programme relatif
à la poursuite de la mise en oeuvre d'Action 21

Rapport du Sommet mondial pour le développement durable

Note du Secrétaire général*

1. Le Secrétaire général a l'honneur d'appeler l'attention de l'Assemblée générale, à sa cinquante-septième session, sur les dispositions de la résolution 56/226 du 24 décembre 2001 relatives au rapport du Sommet mondial pour le développement durable qui s'est tenu du 26 août au 4 septembre 2002 à Johannesburg (Afrique du Sud). Ce rapport, qui contient la Déclaration de Johannesburg sur le développement durable et le Plan de mise en oeuvre du Sommet mondial pour le développement durable est publié sous la cote A/CONF.199/20.

2. Le Secrétaire général souhaite également informer l'Assemblée qu'un rapport contenant des propositions relatives au programme de travail et aux modalités de travail pratiques de la Commission du développement durable est en cours de préparation pour faciliter l'examen de ces questions par la Commission à sa prochaine session, conformément aux dispositions du chapitre X du Plan de mise en oeuvre du Sommet mondial pour le développement durable.

* La présente note a été établie pour transmettre les résultats du Sommet mondial sur le développement durable, qui s'est tenu du 26 août au 4 septembre 2002 à Johannesburg (Afrique du Sud). Sa transmission a été retardée jusqu'à la publication du rapport du Sommet.

